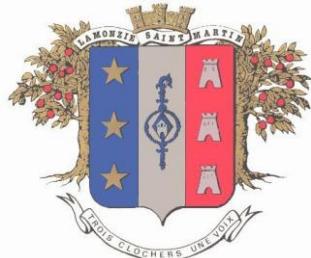


**MAIRIE**  
de  
**LAMONZIE SAINT MARTIN**



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 6 novembre 2018**

Le six novembre deux mille dix huit à 21 H 00, le Conseil Municipal de la commune de Lamonzie-Saint-Martin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Thierry AUROY-PEYTOU, Maire.

**Nombre de conseillers :**

**En exercice :** 19

**Présents :** 15

**Votants :** 18

**Etaient présents :**

Jean-Jacques BORSATO - Jean-Claude DEGAUGUE - Jean-Pierre FRAY - Catherine LAROCHE - Jean-Pierre MAUVAIS Benoît LASSERE LARGE - Natacha MURAT-GEVRIN Bernard LESTANG - Françoise PAUTY- Patricia GREGORI - Isabelle HIERNARD - Marie José PILON - Nadine RENAUD - Xavier FAURE - Jacques RODRIGUEZ - Thierry AUROY-PEYTOU, Maire

**Pouvoirs :**

Carine CELERIER à Natacha MURAT GEVRIN

Kathia VALETTE à Catherine LAROCHE

Yannick SOUVETRE à Thierry AUROY PEYTOU

**Secrétaire de séance:** Marie José PILON

**Convocation envoyée le :** 31/10/2018

**Date d'affichage de l'ordre du jour :** 31/10/ 2018

## ORDRE DU JOUR

	<b>PROCES VERBAL</b>
	Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 9 octobre 2018
	<b>ORDRE DU JOUR :</b>
	<b>Elections</b>
	1. Nomination de la commission électorale
	<b>Affaires générales</b>
	2. Donation d'un bien immobilier à la collectivité
	3. Adoption du règlement intérieur de la salle omnisports
	4. Tarifs de location salle omnisports
	5. Adoption de la charte départementale de signalisation direction et touristique
	<b>Intercommunalité</b>
	6. Choix d'un nom pour la Communauté d'Agglomération Bergeracoise
	7. Rattachement de la commune nouvelle issue de la fusion entre les communes de Sigoulès et de Flaugeac à la Communauté d'Agglomération Bergeracoise
	<b>Présentation de dossiers en cours</b>
	Présentation et calendrier d'ouverture de la salle omnisports
	Présentation du calendrier du prochain bulletin municipal et du feuillet salle omnisports
	Présentation du dossier « Maison médicale »
	Présentation projet de la Gane
	Organisation repas des aînés
	Organisation de la cérémonie du 11 novembre
	Présentation du futur local de chasse mis à disposition des associations de chasse du canton
	Projet travaux du Monteil
	Carte des secteurs pour distribution des bulletins
	Calendrier des élections européennes
	<b>Décisions du Maire</b>
	Modification de panneaux de circulation

## Approbation du compte-rendu de la séance du 9 octobre 2018

Désignation du secrétaire de séance : Marie José PILON

## **ELECTIONS**

### **1. Nomination de la commission électorale**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Les décrets d'application fixant les modalités d'entrée en vigueur des lois du 1<sup>er</sup> août 2016 ont été publiés. Ils fixent la date d'entrée en vigueur de la réforme des modalité d'inscription sur les listes électorales au 1<sup>er</sup> janvier 2019, de sorte que les prochaines élections européennes seront les premières élections générales, pour lesquelles les listes électorales seront extraites du répertoire électoral unique (REU).

Par courrier en date du 11 octobre 2018, la préfecture précise les modalités de mise en place des nouvelles commissions de contrôle des listes électorales.

Les membres de ces commissions devront être nommés par arrêté préfectoral dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et au plus tard le 10 janvier 2019.

Aussi, conformément aux dispositions de l'article L.19 nouveau du code électoral, le conseil municipal doit constituer ces commissions qui seront désormais composées dans chaque commune et non plus par bureau de vote.

Dans l'ordre de la liste sont désignés :

Marie José Pilon,  
Nadine Renaud,  
Jean Jacques Borsato  
Jean Pierre Mauvais  
Jacques Rodriguez

## **AFFAIRES GENERALES**

### **2. Donation d'un bien immobilier d'un particulier à la collectivité**

**Rapporteur : Jean Pierre FRAY**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur Philippe GRIMA, propriétaire d'une maison située 94 route de Saint-Martin à Lamonzie-Saint-Martin, souhaite en faire don à la commune.

Cette maison inhabitée depuis plusieurs années a fait l'objet de travaux importants d'entretien extérieur, à la charge de la commune.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à accepter cette donation et l'autoriser à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette donation.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à la majorité,**

**ACCEPTE** le don de Monsieur Philippe GRIMA, une maison située 94 route de Saint-Martin à Lamonzie-Saint-Martin

**AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires à ce don

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette donation

3. Adoption du règlement intérieur de la salle omnisports

**Rapporteur : Jean Claude DEGAUGUE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commission en charge du fonctionnement de la salle omnisports a présenté le règlement intérieur aux futurs utilisateurs de la salle lors d'une réunion collective au mois de juin dernier.

Après avoir transmis le règlement intérieur à l'ensemble du Conseil Municipal avec la notre préparatoire, Monsieur le maire invite l'assemblée délibérante à valider ce règlement pour mise en application.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à la majorité,**

**VALIDE** le règlement intérieur de la salle omnisports ainsi présenté

4 .Tarifs de la salle omnisports à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019

**Rapporteur : Jean Claude DEGAUGUE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commission en charge du fonctionnement de la salle omnisports a établi les tarifs suivant relatifs à la location de la salle omnisports :

	<b>SALLE DES SPORTS</b>	<b>SALLE DE GYM</b>
ASSOCIATION SPORTIVE DE LA COMMUNE	gratuit	gratuit
ASSOCIATION HORS COMMUNE inscrites au planning après validation de la commission	500 € / an	500 € / an
INSTITUTIONS (fondations, papillons blancs)	partenariat	partenariat
Associations hors commune	pas d'accès	pas d'accès
caution	1 000 €	1 000 €

Il indique que ces tarifs rentreront en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et qu'ils seront repris selon chaque club dans une convention.

Le conseil municipal est invité à valider la grille des tarifs de location présentée ci-dessus et à l'inscrire dans le tableau général des tarifs de location de la commune.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à la majorité,**

**VALIDE** la grille des tarifs présentée ci-dessus pour la location de la salle omnisports

**ACCEPTE** d'inscrire cette grille dans le tableau général de location des salles municipales à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019

5.Adoption de la charte départementale de signalisation direction et touristique

**Rapporteur : Natacha MURAT GEVRIN**

Le département a adressé la charte départementale de signalisation directionnelle et touristique le 29 janvier dernier.

Les services du département relancent régulièrement les communes sur cette signature de charte.

La présente charte doit être signée afin de réaliser les futurs panneaux que la commune souhaiterait installer (monuments, gîtes, rivière, stade, etc).

Cette charte incite à la réflexion pour l'optimisation de ces panneaux et définir des lieux adaptés, stratégiques et cohérents.

La commission communication s'est réunie pour l'étude de cette charte.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter cette charte.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à la majorité,**

**ADOpte** la charte départementale de signalisation directionnelle et touristique

## **INTERCOMMUNALITE**

6. Choix d'un nom pour la communauté d'agglomération Bergeracoise

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Par courrier en date du 18 octobre 2018 par les services de la CAB ; il est proposé que chaque conseil municipal puisse s'exprimer sur l'attribution d'un nom pour la Communauté d'Agglomération Bergeracoise.

Le nom est le premier vecteur de son image. A ce jour, « La CAB » semble assez connue des habitants. Cependant, l'enjeu de la nouvelle communication de la CAB étant d'accompagner une logique centrée sur le développement et le rayonnement du territoire, il s'agit **d'être identifié et visible de l'extérieur.**

Ce nouveau nom devra :

- Désigner l'institution (à distinguer d'un slogan qui pourra ensuite lui être attribué)
- Définir la collectivité, (Plus qu'une communauté de communes, nous sommes une agglomération, un territoire...)
- Localiser la collectivité (Bergerac, Vallée Dordogne, Sud Dordogne, Périgord...)
- Etre compatible avec une éventuelle extension du périmètre
- Etre simple à utiliser et si possible assez concis pour éviter les contractions.
- Donner une perception dynamique et positive de notre collectivité

Voici quelques suggestions afin que les élus du conseil puissent se positionner.

- A - Grand Bergerac
- B - Bergerac Agglo
- C - Bergerac Territoires
- D - Agglo Bergeracoise
- E - Territoires Bergeracois
- F - Bergerac - Vallée Dordogne
- G - Bergerac - Sud Périgord
- H - Bergerac - Val et Coteaux

Monsieur le Maire invite chaque élu à déposer un bulletin dans l'urne avec sa préférence. Le dépouillement désigne en tête : A . Grand Bergerac.

## 7.Rattachement de la commune nouvelle issue de la fusion entre les communes de Sigoulès et de Flaugeac à la Communauté d'Agglomération Bergeracoise

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Les communes de Sigoulès et de Flaugeac ont décidé, par délibérations du 28 juin 2018, de fusionner au 1<sup>er</sup> janvier 2019 afin de créer une commune nouvelle.

Ces deux communes, qui appartiennent à deux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI) distincts, ont choisi d'adhérer à la Communauté d'Agglomération Bergeracoise (CAB) et donc, pour ce qui concerne la commune de Flaugeac, de se retirer de la Communauté de Communes Portes Sud Périgord (CCPSP).

En application des dispositions de l'article L2113-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, lorsque les communes issues d'EPCI différents ont délibéré en faveur de leur rattachement à un même établissement, le représentant de l'Etat dans le département doit saisir pour avis les organes délibérants des EPCI dont sont membres les communes concernées par la création de la commune nouvelle ainsi que les conseils municipaux de l'ensemble des communes membres de ces établissements. Un courrier de Madame la Préfète nous a été transmis en ce sens le 2 octobre 2018.

Les conseils communautaires et municipaux de ces collectivités disposent d'un délai d'un mois pour se prononcer sur le rattachement envisagé. Toutefois, s'agissant d'un avis consultatif, l'absence d'avis rendu dans ce délai ne vaut ni avis favorable, ni avis défavorable de la part de la collectivité.

La Commune de Lamonzie-Saint-Martin étant membre de la CAB, il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur le rattachement de la commune nouvelle issue de la fusion des communes de Sigoulès et de Flaugeac.

L'arrêté préfectoral prononçant la création de cette commune nouvelle actera également l'EPCI auquel sera rattachée la commune nouvelle. Cette adhésion entrera en vigueur à la même date que la création de la commune nouvelle, soit le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à la majorité,**

**ACCEPTE** le rattachement de la commune nouvelle issue de la fusion des communes de Sigoulès et de Flaugeac à la Communauté d'Agglomération Bergeracoise

**PRESENTATION DES DOSSIERS EN COURS**

Présentation et calendrier d'ouverture de la salle omnisports

**Rapporteur : Jean Claude DEGAUGUE**

Présentation du calendrier du prochain bulletin municipal et du feuillet salle omnisports

**Rapporteur : Natacha MURAT GEVRIN**

Présentation du dossier « Maison médicale »

**Rapporteurs : Bernard LESTANG**

Présentation projet de la Gane

**Rapporteurs : Jean Jacques BORSATO et Benoît LASSERE LARGE**

Organisation repas des aînés

**Rapporteur : Catherine LAROCHE**

Organisation de la cérémonie du 11 novembre

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Présentation du futur local de chasse mis à disposition des associations de chasse du canton et fonctionnement

**Rapporteur : Jean Pierre MAUVAIS- Bernard LESTANG**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le nouveau local chasse situé 32 z.a les Planques à Lamonzie-Saint-Martin dont les travaux viennent de s'achever.

A cet effet, une convention de mise à disposition sera signée entre chaque amicale de chasse et la municipalité.

Celle-ci prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à adopter la dite convention de mise à disposition.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à la majorité,**

**ADOpte** la convention de mise à disposition du local chasse pour les différentes amicales de chasseurs

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la dite convention

Projet travaux du Monteil  
**Rapporteur : Jean Pierre FRAY**

Carte des secteurs pour distribution des bulletins  
**Rapporteur : Natacha MURAT GEVRIN**

## **DECISIONS DU MAIRE**

### **- Décision N° 010-2018 : modification de panneaux routiers et circulation**

- 1/ Route de Lamonzie : pose d'un panneau stop à l'intersection de la route des Eygadoux.
- 2/ Chemin de La Cale : mise en place d'un chemin pietonnier
- 3/ Route de St Martin : transformation de la voie en impasse sur la berge de la Dordogne avec mise en place d'un parking.

Monsieur le Maire lève la séance à 23 h 20